



# DROIT A L'IMAGE

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

## Chers parents

Comme vous le savez, votre enfant s'est inscrit au *Glee Club* que j'anime sur la pause de midi une à deux fois par semaine.

Tout au long de l'année nous interpréterons des chansons anglophones et francophones, dans la joie et la bonne humeur. Dans le cadre de nos répétitions et de nos prestations (fête de Noël, scènes ouvertes, arts en folies, concours, fête de la musique, fête du collège etc...) nous serons amenés à nous filmer, et à prendre des photos. Voici donc une autorisation à signer.

*Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à utiliser des photos des enfants de (pour le journal, le site internet, dans les différentes publications de la structure et, éventuellement, à l'occasion de reportages télévisés). Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité. En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille. La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous. Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.*

Cette autorisation est valable pour tous les projets Glee Club de l'année scolaire 2017-2018.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à notre projet,

Bien cordialement,

Lionel Pappalardo

Je soussigné(e) .....,  
responsable de l'enfant ..... en classe de .....

- autorise mon enfant à être photographié et filmé dans le cadre des activités du *Glee Club*
- n'autorise pas...

Signature des responsables